



COMMUNIQUE DE PRESSE

— 25.06.13



GESTION DES DECHETS PAR LES COLLECTIVITES : LE COUT GLOBAL PAR HABITANT A DIMINUE DE 5% ENTRE 2008 ET 2010

A l'heure où les collectivités doivent optimiser leurs budgets et où les obligations réglementaires environnementales se multiplient, la gestion des déchets est un enjeu de taille : comment faire mieux avec moins de ressources ?

Pour accompagner les collectivités sur cette voie, et à l'occasion de la 5ème édition du Colloque *Prévention et Gestion des déchets dans les territoires*, l'ADEME publie son référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets.

Malgré de fortes disparités entre les collectivités, les résultats sont encourageants : le coût global par habitant a diminué de 5% entre 2008 et 2010.

Par ailleurs, un comparatif des opérations de prévention à l'échelle des pays de l'Union européenne confirme qu'agir pour limiter les déchets dans les collectivités et dans les entreprises est possible et permet de faire des économies.



Coûts de gestion : de fortes disparités selon les collectivités

Concernant les coûts, toutes les politiques de gestion des déchets ne permettent pas d'obtenir les mêmes résultats selon les collectivités : pouvant aller du simple au double, ces disparités, s'expliquent par :

- le niveau de service proposé par les collectivités qui est la conséquence de contraintes de territoires et de choix politiques ;
- les quantités collectées et la structure des flux qui varient en fonction des territoires ; comparées aux collectivités rurales et mixtes, les collectivités urbaines, notamment à forte densité, se caractérisent par une part plus importante d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et à contrario une moindre représentation des déchets de déchèteries.

Le coût global par habitant a diminué de 5% entre 2008 et 2010

En analysant la structure des charges des collectivités et après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides publiques), le coût résiduel restant à la charge des collectivités est en moyenne de **85€ HT par an par habitant**. Les ordures ménagères résiduelles (OMR), les recyclables secs des ordures ménagères (RSOM) hors verre et les déchets de déchèteries représentent les principaux postes de dépenses pour les collectivités.

85 € HT/an
par habitant
à la charge des
collectivités



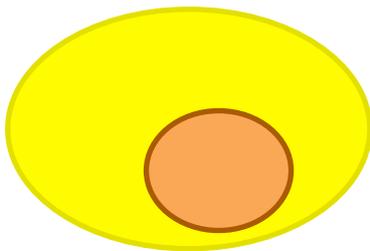
Le coût global par habitant, tous flux confondus, est de 85€. Il a diminué de 5 % entre 2008 et 2010. Cette baisse est en partie liée à la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées par habitant ainsi qu'à la hausse des déchets en déchetteries (moins coûteux pour les collectivités).

Autre facteur d'explication : les politiques de prévention menées par les collectivités. Les quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant diminuant, on peut supposer que celles-ci commencent à porter leurs fruits et ont un effet positif sur le comportement des ménages en matière de déchets.

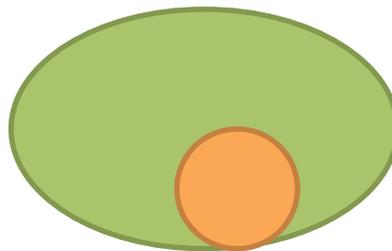
Le rôle clef de la prévention dans la gestion des déchets

A l'heure où les budgets publics sont contraints, la prévention semble être la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour réduire à long terme le coût de gestion des déchets. En ce sens, l'ADEME, via son dispositif d'aide et d'accompagnement, joue un rôle clef au sein de la politique de prévention déchets en France. Mais la prévention est une pratique de longue haleine puisqu'elle implique un changement de comportement profond et radical.

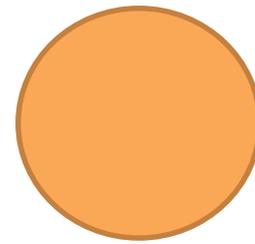
Confrontés au même obstacle, nos voisins européens abordent chacun différemment cette problématique. Les schémas ci-dessous présentent les trois façons d'intégrer la prévention des déchets au niveau national. L'importance donnée à la prévention n'est donc pas la même selon son intégration dans des plans de gestion des déchets ou dans des plans environnementaux plus généraux.



Solution 1 : intégration d'un Programme de Prévention à un Plan de Gestion des Déchets comme les Pays-Bas



Solution 2 : intégration d'un Programme de Prévention à un autre Programme en matière d'environnement comme l'Estonie



Solution 3 : établissement d'un Programme de Prévention distinct, comme la Belgique

Les pays de l'Union européenne ne mobilisent pas les acteurs de la prévention des déchets de la même façon : alors que la Autriche mobilise essentiellement des acteurs publics, les pays anglo-saxons développent davantage des partenariats avec les entreprises (tel le partenariat avec les pubs irlandais pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans le cadre de la campagne « Food waste = money waste »). De même, en Autriche, le secteur associatif est porteur de politiques de prévention avec les autorités.

La France, a développé ces dernières années de nombreux plans locaux de prévention (ils couvrent aujourd'hui plus de 60% de la population française) engageant autour des collectivités locales tous les acteurs du territoire. Elle implique par ailleurs les entreprises au travers d'obligations (gros producteurs de déchets organiques, filières REP) ou d'engagements volontaires (récent pacte contre le gaspillage alimentaire).

En confrontant ces expériences, l'ADEME contribue à l'élaboration d'un nouveau plan national de prévention articulé avec le volet prévention des plans départementaux (ou régionaux) et locaux de prévention et les plan climat air énergie. L'objectif ? Faire évoluer en profondeur les politiques de prévention et de gestion des déchets en lien avec les approches environnementales.

Le référentiel est accessible [ici](#)

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

Méthodologie de l'enquête

Le référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets est la seule étude de ce type menée en France portant à la fois sur tous les déchets gérés par les collectivités et sur des données observées. Réalisée tous les deux ans par l'ADEME, elle est basée sur la Matrice des coûts. Pour cette troisième édition, l'échantillon est constitué de 177 collectivités couvrant 12,4 millions d'habitants desservis.

www.ademe.fr / Twitter : [@ademe](#) et [@ecocitoyens](#)
Blog [ADEME Presse](#)

Service de presse ADEME / 01 49 09 27 47